



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 22 novembre 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Maude Mercier Larouche
Anne Corriveau	Isabelle Roy
Mélissa Coulombe-Leduc	Jackie Smith
Alicia Despins	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser
Claude Lavoie	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Ouverture de la séance

M^e Sylvain Ouellet, greffier de la Ville de Québec, agit comme président jusqu'à la désignation du président du conseil.

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

CV-2021-1020 Élection à la présidence du conseil de la ville

Conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le greffier ouvre la période de mises en nomination pour l'élection du président du conseil.

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villemeuve,

monsieur le conseiller Louis Martin est mis en nomination à titre de président du conseil de la ville.

Il n'y a pas d'autre mise en nomination. Monsieur le conseiller Louis Martin accepte sa mise en nomination et, en conséquence, est déclaré élu par acclamation à titre de président du conseil de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1021 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, au nom du comité exécutif, demande de retirer le sommaire décisionnel AP2021-871 intitulé : *Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services à une agence de communication créative – Campagne publicitaire, stratégie et créativité média sur la sécurité routière (Appel d'offres public 64685)*.

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1022 Élection à la vice-présidence du conseil de la ville

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyé par monsieur le conseiller Claude Villemeuve,

madame la conseillère Véronique Dallaire est mise en nomination à titre de vice-présidente du conseil de la ville.

Il n'y a pas d'autre mise en nomination. Madame la conseillère Véronique Dallaire accepte sa mise en nomination et, en conséquence, est déclarée élue par acclamation à titre de vice-présidente du conseil de la ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1023 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 octobre 2021

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 octobre 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 octobre 2021 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 octobre 2021 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt des listes de contrats pour le mois d'août 2021, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2021-830);
- Dépôt des listes de contrats pour le mois de septembre 2021, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2021-831);
- Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, d'une lettre datée du 17 novembre 2021, mentionnant qu'il siègera, à compter de cette date, à titre de conseiller indépendant au conseil de la ville de Québec;
- Dépôt des déclarations de mesdames Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Mélissa Coulombe-Leduc, Maude Mercier Larouche et Catherine Vallières-Roland, et de messieurs

Pierre–Luc Lachance et Steeve Verret, attestant qu'ils exercent à temps plein leur fonction de conseiller municipal et de membre du comité exécutif, conformément à l'article 7 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec*;

- Dépôt des désignations de mesdames Marie–Josée Asselin, Marie–Pierre Boucher, Mélissa Coulombe–Leduc et Maude Mercier Larouche, et de messieurs Claude Villeneuve et David Weiser, à titre de membres du conseil d'agglomération de Québec;
- Dépôt de la désignation de madame Catherine Vallières–Roland à titre de mairesse suppléante de la Ville;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, d'une lettre datée du 19 novembre 2021, attestant qu'il est, à compter de cette date, le conseiller désigné d'*Équipe Marie-Josée Savard* pour agir à titre de chef de l'Opposition;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, de sa déclaration attestant qu'il exerce à temps plein ses fonctions de conseiller municipal et de chef de l'Opposition, conformément à l'article 7 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par madame la conseillère Bianca Dussault, d'une lettre adressée au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, relative à la sécurité routière dans le secteur de Val–Bélair.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

À la demande du président, conformément à l'article 56 du *Règlement sur la régie interne et la procédure du conseil de ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité de prolonger la première période de questions, pour épuiser les questions reçues.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Madame la conseillère Véronique Dallaire dépose un avis de proposition demandant la contribution financière de la Ville pour offrir gratuitement le programme *Nager pour survivre* aux élèves de 8 ans et plus des écoles primaires, sur le territoire de la ville de Québec.

Madame la conseillère Isabelle Roy dépose un avis de proposition demandant la gratuité pour l'accès et la location d'équipements des sites de plein air et de la baie de Beauport, pour la prochaine saison hivernale et la prochaine saison estivale, ainsi que l'augmentation du nombre de kilomètres de sentiers damés.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Proposition sans préavis

CV-2021-1024 Félicitations à l'athlète, monsieur Laurent Dubreuil, pour ses performances en patinage de vitesse

Attendu que monsieur Laurent Dubreuil connaît présentement le meilleur début de saison de sa carrière, ayant monté sur le podium à quatre reprises en quatre courses à l'épreuve de 500 m de patinage de vitesse longue piste, depuis le début de la saison sur le circuit de la *Coupe du monde*;

Attendu que monsieur Laurent Dubreuil a notamment remporté l'or le 20 novembre 2021 devant le Russe, monsieur Artem Arefyev, et l'argent le 21 novembre 2021, terminant l'épreuve de la *Coupe du monde* à Stavanger, en Norvège, à peine quatre centièmes de seconde derrière le Japonais, monsieur Tatsuya Shinhama;

Attendu que les excellents résultats de monsieur Laurent Dubreuil lui permettent d'occuper provisoirement le premier rang du classement mondial au 500 m, et que sa présélection olympique pour les *Jeux de Pékin*, qui se tiendront cet hiver, est pratiquement assurée;

Attendu que les performances exceptionnelles de monsieur Laurent Dubreuil en ce début de saison s'ajoutent à son titre de *Champion du monde sur 500 m*, acquis en février 2021;

Attendu que monsieur Laurent Dubreuil est l'un des athlètes de haut niveau qui profite maintenant grandement des nouvelles installations au *Centre de glaces Intact Assurance*, et qu'il est pleinement engagé pour faire découvrir son sport et accompagner la relève dans la poursuite de ses ambitions et de ses rêves;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Laurent Dubreuil pour ses performances en ce début de saison, et qu'ils lui transmettent tous leurs vœux de succès pour la suite de la saison et les *Jeux olympiques de Pékin 2022*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1025 Félicitations à monsieur Roger Barbeau pour son bénévolat pendant de nombreuses années auprès des organismes et citoyens du quartier Saint-Émile

Attendu que monsieur Roger Barbeau, citoyen du quartier Saint-Émile, âgé de 86 ans, a reçu le 12 novembre 2021 la *Médaille du Lieutenant-gouverneur* du Québec, l'honorable J. Michel Doyon, pour *Mérite exceptionnel*, relative à son implication bénévole depuis plus de 65 années;

Attendu que monsieur Roger Barbeau est toujours très actif auprès des organismes du quartier Saint-Émile, notamment les *Chevaliers de Colomb*, le *Club Optimiste*, le *Festival d'hiver*, les *Soirées de l'âge d'or* et les *Fêtes de la famille*;

Attendu que monsieur Roger Barbeau est marguillier pour la paroisse, président de *Les Résidences Curé Lapierre*, fondateur de la *Caisse populaire de Saint-Émile*, membre du conseil d'administration des *Caisses Desjardins de Saint-Émile, du Moulin et des Rivières*, et secrétaire de la *Commission scolaire de la Jeune-Lorette*;

Attendu que la population de Saint-Émile est très reconnaissante de l'implication et du dévouement de monsieur Roger Barbeau;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Roger Barbeau pour toutes ses années de bénévolat auprès des organismes et des citoyens du quartier Saint-Émile.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1026 Remerciements aux élus du précédent mandat pour leur engagement dans la vie politique municipale de la ville de Québec, et pour leur dévouement auprès des citoyens

Attendu que le 7 novembre 2021, s'est tenu le scrutin des élections municipales;

Attendu que, signe d'une saine démocratie, un sommet a été atteint à la ville de Québec, alors qu'un nombre impressionnant de 123 candidats briguaient les 21 postes de conseillers municipaux et celui de maire;

Attendu que parmi eux, cinq élus du précédent mandat n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions, soit madame Marie-Josée Savard, monsieur Jean Rousseau, madame Suzanne Verreault, madame Émilie Villeneuve ainsi que monsieur Patrick Paquet;

Attendu qu'au cours des quatre dernières années, ils ont su représenter dignement les citoyens et citoyennes de leur district respectif, et ont mené à bien de nombreux projets;

Attendu que ces femmes et ces hommes d'exception ont su faire honneur à leur fonction par leur engagement remarquable auprès des citoyens de Québec, par leur dévouement et leur don de soi;

Attendu que leur passage dans cette enceinte, pour certains pendant plus d'une décennie, continuera d'inspirer la rigueur, la droiture et le professionnalisme;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent madame Marie-Josée Savard, monsieur Jean Rousseau, madame Suzanne Verreault, madame Émilie Villeneuve et monsieur Patrick Paquet pour leur engagement dans la vie politique municipale de la ville de Québec, et les remercient pour leur travail et leur dévouement envers les citoyens, tout en leur souhaitant tout le succès possible dans leurs projets futurs.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2021-1027 **Nomination de monsieur Jacques Vallée (ID. 013148) à titre d'assistant-greffier substitut, et affectation temporaire au poste d'assistant-greffier d'arrondissement à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, responsable de la gestion du territoire - RH2021-819 (Ra-2308)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de nommer monsieur Jacques Vallée (ID. 013148), employé permanent, à titre d'assistant-greffier substitut, et de l'affecter temporairement au poste d'assistant-greffier d'arrondissement, classe 2 (poste no 49783), à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, responsable de la gestion du territoire, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1028 **Entente entre la Ville de Québec et le *Musée national des beaux-arts du Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures* inscrite dans l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2021-2023*, pour la tenue de l'exposition *America : entre rêve et démesure* - CU2021-084 (CT-2567137) — (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Musée national des beaux-arts du Québec* (MNBAQ), relative au versement d'une subvention de 500 000 \$, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures* inscrite dans l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2021-2023*, pour la tenue de l'exposition *America : entre rêve et démesure*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° la directrice par intérim du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1029 **Entente entre la Ville de Québec et le *Musée de la civilisation*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures* inscrite dans l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2021–2023*, pour la tenue de l'exposition *Notre passage sur terre* - **CU2021-085** (CT-2567147) — (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Musée de la civilisation*, relative au versement d'une subvention de 500 000 \$, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures* inscrite dans l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2021–2023*, pour la tenue de l'exposition *Notre passage sur terre*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice par intérim du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1030 **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue Fiset, connu et désigné comme étant les lots 5 915 492 et 6 263 161 du cadastre du Québec, et vente de ces mêmes lots – Arrondissement de La Cité–Limoilou - **DE2021-1036** (Abrogée par CV-2022-0656) (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue Fiset, connu et désigné comme étant les lots 5 915 492 et 6 263 161 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 2 340,4 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la vente d'un immeuble situé en bordure de la rue Fiset, connu et désigné

comme étant les lots 5 915 492 et 6 263 161 dudit cadastre, d'une superficie totale de 2 340,4 mètres carrés, à messieurs Matthieu Roy et François Marcotte, pour une somme de 195 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1031 **Formation du Comité de toponymie de la Ville de Québec et nomination des membres - DG2021-052 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu :

- 1° d'approuver la formation du *Comité de toponymie de la Ville de Québec* et son mandat, tel que décrit au document joint au sommaire décisionnel;
- 2° de nommer les personnes suivantes à titre de membres du nouveau *Comité de toponymie de la Ville de Québec* :
 - monsieur Claude Lavoie, à titre de président du comité;
 - un employé ou une employée cadre du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales;
 - un professionnel ou une professionnelle du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales;
 - madame Marie-Claude Belley, conseillère, *Parcs Canada*;
 - monsieur Réjean Lemoine, historien;
 - monsieur Aly Ndiaye, historien et artiste.

Toutes ces nominations remplacent les nominations précédentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1032 **Désignation de membres du conseil de la ville à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec - DG2021-054 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de désigner :

- 1° sur la proposition de monsieur le maire, madame Mélissa Coulombe-Leduc à titre de présidente de la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*, en remplacement de monsieur Bruno Marchand, maire de Québec;

2° madame Isabelle Roy à titre de vice-présidente de la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*;

3° madame Marie-Pierre Boucher à titre de membre substitut de la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*.

Ces désignations remplacent les désignations précédentes de membres du conseil de la ville à titre de membres de la Commission.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1033 Désignation d'un membre du conseil de la ville pour représenter la Ville de Québec au sein des comités et du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités - DG2021-064 (Ra-2310)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu :

1° de désigner madame Catherine Vallières-Roland à titre de représentante de la Ville de Québec pour siéger au sein des comités et du conseil d'administration de la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM), en remplacement de madame Michelle Morin-Doyle;

2° d'autoriser madame Catherine Vallières-Roland, pour la durée de son mandat, à participer aux comités et aux réunions du conseil d'administration de la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM) qui se tiendront au Canada;

3° de demander au Service des finances de procéder, sur présentation de pièces justificatives, au remboursement des dépenses nécessaires à cette fin.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1034 Nomination de madame Stéphanie Olivier (ID. 006850) à titre d'assistante-greffière substitut - RH2021-826 (Ra-2310)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Jackie Smith,

il est résolu de nommer madame Stéphanie Olivier (ID. 006850), employée permanente, à titre d'assistante-greffière substitut en cas d'incapacité d'agir, d'absence, d'empêchement ou en cas de vacance à l'un des postes d'assistant-greffier d'arrondissement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2021-1035 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de fin d'emploi intervenue entre une employée et la Ville de Québec - RH2021-814 (Ra-2306)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° d'entériner l'entente de fin d'emploi intervenue le 15 octobre 2021 entre l'employée concernée et la Ville de Québec, mettant fin au lien d'emploi entre la Ville et cette employée;
- 2° à la directrice du Service des ressources humaines, ou son représentant, de signer ladite entente au nom de la Ville de Québec;
- 3° d'exécuter cette même entente selon les modalités qui y sont prévues.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1036 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Renée Desormeaux (ID. 004826) à titre de directrice par intérim du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales - RH2021-835 (CT-RH2021-835) — (Ra-2306)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Renée Desormeaux (ID. 004826), employée permanente, à titre de directrice par intérim du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales (D085), (poste no 41195), avec effet le 20 octobre 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1037 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications de la nomenclature des emplois professionnels - RH2021-833 (Ra-2309)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la modification proposée à la nomenclature des emplois professionnels;
- 2° de l'adoption de la nomenclature modifiée des emplois;
- 3° de la modification des titres d'emplois des employés visés par cette modification.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1038 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *La Société québécoise d'information juridique* concernant la communication des données des plunitifs des cours municipales et leur diffusion sur le site Internet de SOQUIJ, et l'identification d'un nouveau représentant - AJ2021-041 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la signature de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *La Société québécoise d'information juridique* (SOQUIJ), relativement à la communication des données des plunitifs des cours municipales et leur diffusion sur le site Internet de SOQUIJ – Projet de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice – consentant au partage des données des cours, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° à la directrice de la section du Greffe de la cour municipale et greffière de cour de la Ville de Québec, de signer ledit avenant;
- 3° de la désignation de la directrice de la section du Greffe de la cour municipale et greffière de cour de la Ville de Québec, Me Stéphanie St-André, responsable officielle de ladite entente et responsable des employés désignés pour accéder à la banque. Elle pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs personnes qu'elle est chargée d'identifier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 34.

CV-2021-1039 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des taux et tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs privés pour la saison hivernale 2021–2022, et l'entente entre la Ville de Québec, *Les Transporteurs en vrac (Région 03) inc.*, *Les Transporteurs en vrac Chauveau–Québec inc.*, *Les Transporteurs en vrac Sainte–Foy inc.* et *Les Transporteurs en vrac de Montmorency inc.*, relative à un service de répartition des besoins en camions pour le transport de la neige de la ville et de la fourniture de camions pendant la saison hivernale 2021–2022 (Dossier 76215) - **AP2021-661** (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des taux et tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs privés pour la saison hivernale 2021–2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec, *Les Transporteurs en vrac (Région 03) inc.*, *Les Transporteurs en vrac Chauveau–Québec inc.*, *Les Transporteurs en vrac Sainte–Foy inc.* et *Les Transporteurs en vrac de Montmorency inc.*, relative à un service de répartition des besoins en camions pour le transport de la neige de la ville et de la fourniture de camions pendant la saison hivernale 2021–2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer cette même entente.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1040 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de l'entente de services pour l'hébergement des infrastructures technologiques dans un centre de traitement informatique de *Infrastructures technologiques Québec* (Dossier 48096) - **AP2021-766** (CT-2558328, CT-2558347, CT-2558491) — (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement de l'entente de services pour l'hébergement des infrastructures technologiques dans un centre de traitement informatique de *Infrastructures technologiques Québec* (ITQ), pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, pour une somme estimée à 228 320,68 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire

décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1041 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements électroniques d'urgence neufs sur des véhicules utilitaires de police (Appel d'offres public 75585) - AP2021-795 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Les systèmes Cyberkar inc.*, du contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements électroniques d'urgence neufs sur des véhicules utilitaires de police, pour une somme estimée à 1 305 382,65 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour une période de trois ans à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 75585 et aux prix unitaires de sa soumission du 25 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1042 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour les services d'agents de sécurité à l'hôtel de ville de Québec (Appel d'offres public 76068) - AP2021-802 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Neptune Security Services inc.*, du contrat pour les services d'agents de sécurité à l'hôtel de ville de Québec, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 30 décembre 2023, pour une somme estimée à 434 790,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76068 et sa soumission du 13 août 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1043 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs du Faubourg inc.*, pour la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs pour la saison hivernale 2020–2021 (Dossier 76290) - AP2021-812 (CT-2543577) — (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 29 863,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs du Faubourg inc.*, pour la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs pour la saison hivernale 2020–2021, en vertu de la résolution CV–2018–0599 du 4 juin 2018, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1044 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif à l'entente contractuelle conjointe du *Centre d'acquisitions gouvernementales* pour le regroupement d'achats de micro–ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques (Dossier 53286) - AP2021-855 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 1 300 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), relative à l'entente contractuelle conjointe du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG), pour le regroupement d'achats de micro–ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques, en vertu de la résolution CA–2019–0266 du 19 juin 2019, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1045 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour la fourniture d'accessoires d'entretien ménager et de savons à mains – Lot 5 (VQ–48468) - AP2021-866 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat adjudgé à *Produits Capital inc.*, pour la fourniture d'accessoires d'entretien ménager et de savons à mains – Lot 5, pour la période du 3 novembre 2021 au 2 novembre 2023, pour une somme estimée à 182 260,78 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 48468 et aux prix unitaires indexés de sa soumission du 19 août 2016, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1046 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commandes de logiciels du Centre d'acquisitions gouvernementales pour le contrat de soutien pour les logiciels VmWare (Dossier 74818) - AP2021-869 (CT-2559549) — (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG), pour le contrat de soutien pour les logiciels *VmWare*, à *Compugen inc.*, pour la période du 20 novembre 2021 au 19 novembre 2022, pour une somme de 123 241,79 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la proposition jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des technologies de l'information, ou son représentant autorisé, de signer ledit formulaire d'adhésion.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 h 42.

CV-2021-1047 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de boîtiers d'alimentation pour feux de déneigement (Appel d'offres public 76357) - AP2021-890 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Orange Traffic inc.*, du contrat pour la fourniture de boîtiers d'alimentation pour feux de déneigement, de la date d'adjudication au 15 novembre 2023, pour une somme de 576 544 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76357 et aux prix unitaires de sa

soumission du 20 octobre 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1048 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 13 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - DE2021-1035 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 13 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1049 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation de membres au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec - DG2021-041 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation des personnes suivantes à titre de membres au sein du conseil de la *Communauté métropolitaine de Québec* (CMQ):

- Madame Maude Mercier Larouche;
- Monsieur Pierre-Luc Lachance;
- Madame Catherine Vallières-Roland;
- Madame Marie-Josée Asselin;
- Monsieur Claude Villeneuve;
- Monsieur Éric Ralph Mercier.

Ces désignations remplacent les désignations précédentes de membres du conseil de la ville de Québec au conseil de la *Communauté métropolitaine de Québec* (CMQ).

Monsieur le maire Bruno Marchand est d'office président de la *Communauté métropolitaine de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1050 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale - DG2021-043 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation des personnes suivantes à titre de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (RTC) :

- Madame Maude Mercier Larouche, à titre de présidente;
- Monsieur Pierre-Luc Lachance, à titre de vice-président;
- Monsieur Claude Lavoie;
- Monsieur David Weiser;
- Madame Jackie Smith;
- Monsieur Joël Joncas, à titre d'usager des services de transport en commun.

Les personnes restent en poste pour un mandat de quatre ans à compter de la date de leur nomination ou jusqu'à ce qu'elles soient remplacées ou désignées de nouveau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1051 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation de membres du conseil de la ville au sein du conseil d'administration d'ExpoCité - DG2021-045 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la désignation, sur recommandation du maire de Québec, de madame Mélissa Coulombe-Leduc à titre de présidente de la Commission d'ExpoCité;

2° la désignation des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration d'*ExpoCité* :

- Madame Marie-Pierre Boucher;
- Madame Catherine Vallières-Roland;
- Madame Isabelle Roy;
- Madame Patricia Boudreault-Bruyère;
- Monsieur Jean-François Gosselin;
- Madame Jackie Smith.

Le tout pour un terme de deux ans ou jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement.

Ces désignations remplacent toutes les désignations précédentes d'un membre du conseil de la ville au sein du conseil d'administration d'*ExpoCité*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1052 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de deux administratrices au conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec* - DG2021-063 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de mesdames Marie-Pierre Boucher et Jackie Smith à titre d'administratrices pour siéger au sein du conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec* (OMHQ), pour un mandat de trois ans ou jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1053 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la programmation de travaux n° 2 et l'autorisation de son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023 - IN2021-022 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'engagement de la Ville de Québec à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* qui s'appliquent à elle;

- 2° l'engagement que la Ville de Québec soit la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023*;
- 3° l'approbation du contenu et l'autorisation de l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4° l'engagement d'atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui est imposé à la Ville pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5° l'engagement d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6° l'attestation par la présente résolution que la programmation des travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;
- 7° l'autorisation au Service de l'ingénierie de soumettre la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et tous les autres documents exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires PA2021-164, PA2021-165, PA2021-167 et PA2021-168 soient soumis en bloc pour adoption

CV-2021-1054 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2021-657 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale N° 915-93 en assujettissant l'implantation d'un conteneur maritime accessoire à un usage de friperie à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone CB-1, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec - PA2021-164 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2021-657 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale N° 915-93 en assujettissant l'implantation d'un conteneur maritime accessoire à un usage de friperie à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone CB-1, de la

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1055 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2021-648 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 afin d'autoriser les marchés publics temporaires sur certains terrains municipaux, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec - PA2021-165 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2021-648 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 afin d'autoriser les marchés publics temporaires sur certains terrains municipaux*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1056 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2021-656 modifiant le Règlement de construction N° 482-85 en abrogeant les dispositions relatives aux usages prohibés de certaines constructions, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec - PA2021-167 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2021-656 modifiant le Règlement de construction N° 482-85 en abrogeant les dispositions relatives aux usages prohibés de certaines constructions*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1057 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2021-655 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en créant un cadre réglementaire concernant l'utilisation des maisons mobiles, des maisons unimodulaires, des roulottes et des véhicules et équipements de transport à certaines fins, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec - PA2021-168 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2021-655 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en créant un cadre réglementaire concernant l'utilisation des maisons mobiles, des maisons unimodulaires, des roulottes et des véhicules et équipements de transport à certaines fins, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1058 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification du nom du Comité de vigilance de l'incinérateur, et la désignation de madame Marie-Josée Asselin, à titre de représentante de la Ville de Québec pour siéger au sein du Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles - PQ2021-011 (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la modification du nom du *Comité de vigilance de l'incinérateur* pour celui de *Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles* (CVGMR);
- 2° la désignation de madame Marie-Josée Asselin, à titre de représentante de la Ville de Québec pour siéger au sein du *Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles* (CVGMR). Toutefois, si à l'expiration de son mandat son successeur n'est pas désigné, son mandat est automatiquement prolongé jusqu'à la désignation de son successeur (à moins de dispositions contraires dans les statuts constitutifs).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1059 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de l'entente intervenue le 24 juillet 2019 entre la Ville de Québec et *La Compagnie Américaine de Fer & Métaux Inc.*, relative à la récupération, le transport et la démétalisation des cendres de grille brutes de l'incinérateur de la Ville de Québec, et l'avenant numéro 1 à ladite entente - **PV2021-018** (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de l'entente intervenue le 24 juillet 2019 entre la Ville de Québec et *La Compagnie Américaine de Fer & Métaux Inc.*, relative à la récupération, le transport et la démétallisation des cendres de grille brutes de l'incinérateur de la Ville de Québec, jusqu'au 28 avril 2022;
- 2° de la conclusion de l'avenant numéro 1 à ladite entente, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1060 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2021-0410, relative à la nomination de monsieur François Trudel (ID. 029266) à titre de directeur de service par intérim du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement - **RH2021-770** (CT-RH2021-770) — (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2021-0410 du 7 juillet 2021, relative à la nomination de monsieur François Trudel (ID. 029266) à titre de directeur de service par intérim du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1061 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (F.I.S.A.)*, relative au versement de la rétroactivité salariale à la suite du renouvellement de la convention collective 2020-2024 - **RH2021-809** (Ra-2310)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et *Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (F.I.S.A.)*, relative au versement de la rétroactivité salariale à la suite du renouvellement de la convention collective 2020–2024, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

CV-2021-1062 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 12031Mc et 12049Cc*, R.V.Q. 3022 - **GT2021-279 (Ra-2293)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 12031Mc et 12049Cc*, R.V.Q. 3022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-1063 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 12031Mc et 12049Cc*, R.V.Q. 3022 - **GT2021-279 (Ra-2293)**

Madame la conseillère Mélissa Coulombe–Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 12031Mc et 12049Cc*, lesquelles sont situées à l'est

de la rue Caron, au sud de la rue Saint-Joseph Est, à l'ouest de la rue de la Chapelle et au nord de la rue Sainte-Hélène. Dans ces zones, une façade donnant sur la rue Saint-Joseph Est doit désormais comporter une vitrine au rez-de-chaussée du bâtiment lorsqu'un usage des groupes *C1 services administratifs*, *C10 établissement d'hébergement touristique général*, *C12 auberge de jeunesse*, *P5 établissement de santé sans hébergement* et *II industrie de haute technologie* est exercé à titre d'usage principal, d'usage associé ou d'usage accessoire à cet endroit.

AM-2021-1064 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial afin d'y ajouter la zone commerciale Grande Allée, R.V.Q. 3036, et dépôt du projet de règlement - DE2021-970 (Ra-2310)*

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* afin d'y ajouter la zone commerciale Grande Allée.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2021-1065 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 3034 - DE2021-998 (Ra-2301)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2021*, R.V.Q. 3034.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1066 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 3035 - DE2021-999 (Ra-2301)*

Monsieur le conseiller Claude Villeneuve déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Jackie Smith,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou pour l'exercice financier 2021*, R.V.Q. 3035.

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 19 h 56.

Louis Martin
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Véronique Dallaire
Vice-présidente

SO/ir